



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2009/11
6 avril 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES
ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES**

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

Trente-cinquième session
Genève, 22-26 juin 2009
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS RELATIVES AU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES (SGH)**

Rapport du Groupe de travail des explosifs flegmatisés

Communication du Président du Groupe de travail¹

1. Le Groupe de travail s'est réuni les 8 et 9 décembre 2008 pour examiner des questions de classification concernant les explosifs flegmatisés. Des experts de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Roumanie et du Royaume-Uni ainsi que des représentants du DGAC, de l'ICCA et du SAAMI ont participé à la réunion.

2. Le rapport des réunions précédentes du Groupe de travail (ST/SG/AC.10/C.3/2008/39) a été utilisé comme base de travail. On a rappelé aux participants la raison pour laquelle ils étaient réunis: actuellement, les explosifs flegmatisés ne sont pas traités dans le SGH (à part une mention dans une note de bas de page) alors que la communication des caractéristiques de

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour 2009-2010, adopté par le Comité à sa quatrième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/68, par. 118 i) et ST/SG/AC.10/36, par. 14).

danger et les mentions de danger sont nécessaires pour cette catégorie de matières. C'est pourquoi des changements aux classifications actuelles devraient être présentés

3. Le Groupe a examiné longuement ce rapport. Plusieurs experts ont émis des doutes quant à la validité du diagramme proposé et de l'utilisation d'épreuves de la série 1 dans la procédure de classification. On s'est demandé en outre s'il convenait de définir trois types différents d'explosifs flegmatisés, en fonction, pour une part, des limites de poids.

4. Résumant les débats, le Président a conclu que trop peu de participants approuvaient les principes énoncés dans le document ST/SG/AC.10/C.3/2008/39 et a demandé que l'on envisage le problème sous un autre angle.

5. Le Groupe a décidé de reprendre la liste des explosifs flegmatisés qui sont actuellement affectés à la classe 3 et à la division 4.1 et de les classer en fonction du risque.

6. Les résultats préliminaires sont donnés dans le tableau ci-dessous. L'un des principes retenus est que les explosifs flegmatisés par l'alcool présenteraient un risque d'incendie.

N° ONU	Risque principal	N° ONU	Risque principal
1204	Risque d'incendie	2557	Risque d'incendie
1310	Risque faible	2852	Risque faible
1320	Risque faible?	2907	Risque faible
1321	Risque faible?	3064	Risque d'incendie
1322	Risque faible?	3317	Risque faible
1336	Risque faible	3319	Risque élevé
1337	Risque faible	3343	Risque d'incendie
1344	Risque moyen	3344	Risque élevé
1347	Risque moyen	3357	Risque élevé
1348	Risque faible?	3364	Risque moyen
1349	Risque faible	3365	Risque moyen
1354	Risque moyen	3366	Risque moyen
1355	Risque moyen	3367	Risque moyen
1356	Risque moyen	3368	Risque moyen
1357	Risque élevé	3369	Risque faible?
1517	Risque faible	3370	Risque élevé
1571	Risque faible	3376	Risque faible
2059	Risque d'incendie	3379	Risque élevé
2555	Risque faible	3380	Risque élevé
2556	Risque d'incendie	3474	Risque faible

7. Tous les experts ont accepté de procéder à des vérifications et de fournir des données appuyant (ou infirmant) ce classement pour la réunion de juin 2009. De nouvelles données pourraient entraîner une modification du nombre de catégories (risque d'incendie, risque faible, risque moyen, risque élevé).
8. Lorsque les catégories auront été adoptées de manière définitive, la communication des caractéristiques de danger et les mentions de danger pourront être élaborées pour chacune d'elles.
9. Il devrait normalement en découler un grand nombre de modifications du Règlement type, Manuel d'épreuves et de critères et du SGH.
